

Avec le déblocage du dôme de chaleur le 11 et 12 septembre, les maximales ont nettement diminué passant d'une fourchette de 24 à 35°C, à une fourchette de 20 à 25°C, ce qui reste néanmoins supérieur en moyenne à la normale du mois qui est de 20,6°C. Les minimales ont très peu baissé passant de 12-16°C à 11-16°C, ce qui reste également au-dessus des normales de saison. L'humidité est également de retour avec 36 mm à Beauvais contre un cumul mensuel normal de 49 mm. Le rayonnement reste excédentaire de 34%.

Les récoltes de betteraves ont débuté il y a une dizaine de jours. Comme on pouvait le craindre le bouquet foliaire est bien développé et les tonnages sont bons, mais après la canicule, les plantes n'ont pas encore eu le temps de refaire du sucre et les richesses semblent globalement faibles en tendance, au moins sur ces premiers arrachages.

COLZA

Assez calme coté ravageurs

Les parcelles les plus avancées ont désormais échappé aux principaux ravageurs de débuts de cycle (ou bien ils ont été maîtrisés), reste à suivre les vols de grosses altises qui n'ont pas commencé.

Pour les petits colzas encore à des stades sensibles, l'activité petites altises semble limitée et localisée. Avec la pluie les ravageurs sont moins actifs et les colzas reprennent de la vigueur. L'activité des limaces reste globalement limitée mais à suivre avec attention sur des petits colzas en conditions plus humides. Les populations ont certainement été fortement réduites par les conditions estivales, mais elles peuvent se réactiver à la faveur de pluies.

Les pucerons sont présents de façon hétérogène, avec des parcelles quasi indemnes et d'autres très colonisées. Ne pas intervenir avant le seuil de 20% de pieds colonisés jusqu'à 6 feuilles pour se laisser une chance de laisser faire les auxiliaires ou d'atteindre de stade limite de sensibilité. En cas de nécessité, privilégier Tepeki à 0,1 kg/ha qui est la solution la plus sélective des auxiliaires.

Positionnement des antigaminées :

Sur repousses de céréales, rappelons qu'il n'y a pas de problème de résistance, tous les fop-dime fonctionnent donc, même sur repousses un peu développée. Le but est d'intervenir avant que la concurrence ne devienne significative sur le colza.

Sur graminées sauvages par-contre, on est contraint entre la nécessité d'intervenir à des stades jeunes, tout en attendant la levée d'un maximum de graminées pour les toucher. L'astuce pour savoir si tout est levé, est de regarder la répartition des stades. Si toutes les plantules sont entre 1-2 feuilles et 3-4 feuilles et que l'on n'en voit pas au stade levée, on peut espérer que tout est là.

Régulateur : mieux vaut des alternatives

Pour les parcelles semées en place, avec une variété peu sensible et un apport d'azote nul ou limité (avant le 31 août), le risque élongation est suffisamment faible pour privilégier une impasse. Dans les parcelles trop denses avec apport important de matière organique à faible C/N (cas des parcelles avec digestat), si nécessaire, envisager par exemple Medax Top à 0,5 L/ha. Eviter les solutions à base de triazole pour cet usage afin de préserver les champignons du sol, les champignons entomopathogènes, et l'efficacité fongicide de la famille de produits.

**Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 19 septembre 2023 (BSV G.C. N°34),
par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, F.Dumoulin, L.Godet, L.Legrand, M.Marie, J.Martin, O.Philippe, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »